

Paris, le 25 janvier 2021

Pénurie de vaccin : faut-il ralentir la protection des soignants pour de mauvaises raisons ?

L'URPS médecins libéraux Ile-de-France préconise une approche équilibrée, impérativement requise par la situation sanitaire, et redoute un arbitrage uniquement politique

À l'échelle nationale, la pénurie d'approvisionnement en vaccin pour les 4 semaines à venir est réelle et bien connue de tous sur le terrain. Chaque semaine, ce sont plus de 200.000 vaccins qui manquent pour répondre aux besoins des Français.

À l'heure où on nous annonce une très prochaine **3^e vague**, à l'heure de la triste exemplarité d'un hôpital à Dieppe qui ne peut plus fonctionner faute de soignants contaminés :

Faut-il ralentir la vaccination des soignants fragiles et de plus de 50 ans ?

Ordre a été donné aux établissements en charge de la vaccination des soignants **d'annuler** purement et simplement des centaines de **rendez-vous pour des 1^{ères} vaccinations** et sur instruction ministérielle de **reporter au 28^e jour** les milliers de rendez-vous pour leurs **2^{ndes} vaccination**, initialement prévues **au 21^e jour. Et, peut-être demain à 42 jours**, si les pouvoirs publics s'appuient sur l'avis de l'HAS, obtenu pourtant « sur commande » en urgence et officialisé le samedi 23 janvier.

Pour quelles raisons ? **Réorienter, aux dépens des professionnels de santé**, une très grande partie du peu de vaccins disponibles, pour alimenter les trop nombreux petits centres ouverts précipitamment dans les agglomérations. Ces mêmes centres, insuffisamment pourvus en vaccin, ouverts trop souvent pour satisfaire la demande pressante des collectivités, resteront malheureusement insatisfaits malgré cette décision opportuniste.

L'URPS médecins a dénoncé officiellement auprès du directeur de l'ARS cet arbitrage imposé sous la pression politique. L'URPS médecins n'accompagnera pas une stratégie déséquilibrée qui ne **priorise pas « en même temps »** la vaccination des professionnels de santé à risques qui seront une nouvelle fois au front, en première ligne, pour affronter la 3^{ème} vague.

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 21 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 80 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Nos sites : www.urps-med-idf.org www.soignereniledefrance.org

Contacts presse :

Thomas de Climens / Quentin Hua – DGM conseil

thomasdeclimens@dgm-conseil.fr / quentin.hua@dgm-conseil.fr

01 40 70 11 89 / 06 28 63 27 29